

DEMANDE DE DEVIS

TARIFS 2023

Merci de nous retourner ce coupon dûment rempli par courrier à Parc d'Olhain - rue de Rebreuve 62620 MAISNIL LES RUITZ, par fax au 03 21 641 795 ou par mail à reservation@parcdolhain.fr
Sous réserve de disponibilité au moment de la réservation.

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TÉL. : FAX : EMAIL :
NOM DU RESPONSABLE :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TÉL. : FAX : EMAIL :

VOTRE JOURNÉE OU SÉJOUR

Nombre de jours : _____ Nombre de nuits : _____ Date d'arrivée : _____ Date de départ : _____

EFFECTIF

Enfants - de 12 ans _____ Enfants + de 12 ans _____ Adultes : _____ Salle de classe : oui non

HÉBERGEMENT

	Enfants - de 12 ans	Adultes
Nuit et petit déjeuner :	23,80 € / pers. <input type="checkbox"/>	29,50 €/pers. <input type="checkbox"/>
Nuit en demi-pension :	38,50 € / pers. <input type="checkbox"/>	44,20 €/pers. <input type="checkbox"/>
Nuit en pension complète : (goûter non compris)	49,30 € / pers. <input type="checkbox"/>	57,20 €/pers. <input type="checkbox"/>

ACTIVITÉS

Les challenges

Base de facturation minimum 40 pers.

NATURE

- PLAINE : 19 € / pers.
- FORÊT : 19 € / pers.
- JUNIORS : 15,40€ / pers.
- INDOOR : 19 € / pers.
- KOLHAINA à partir de 26,00€ / pers.

Les activités encadrées

Base de facturation minimum 12 pers.

• Biathlon

- (Course d'Orientation + Tir à la carabine laser) 12,90€ / pers.
- Course d'Orientation 9,10€ / pers.
- Course d'Orientation Nocturne 10,90€ / pers.
- Disc-Golf 10,90€ / pers.
- Escalade 27,20€ / pers.
- Golf 11,00€ / pers.
- Marche Nordique 9,70€ / pers.
- Randonnée Nature 9,70€ / pers.
- Tir à l'arc 11,60€ / pers.
- VTT 12,80€ / pers.

Les activités en toute liberté

Cochez les activités que vous souhaitez pratiquer* :

- Parcours filets
- Piscine
- Golf miniature
- Luge 4 saisons

*Tarifs variables

RESTAURATION

À LA JOURNÉE :

Repas au restaurant self à partir de 7,90 € (-12 ans)

Panier pique-nique à partir de 5,80 €

EN SÉJOUR :

JOUR	Matin	Midi		Soir	
	Petit déj.	Repas	Panier pique-nique	Repas	Panier pique-nique
JOUR 1					
JOUR 2					
JOUR 3					
JOUR 4					
JOUR 5					

FACTURATION

Arrhes : 30% à la signature du devis, à l'ordre du Trésor Public.
Coordonnées de la personne à qui sera adressée la facture
(paiement par mandat administratif autorisé)

.....
.....
.....
.....
.....

Conditions générales de vente

Préambule

Le Parc d'Olhain est un établissement public à caractère industriel et commercial dont les numéros d'immatriculation sont les suivants :

Etablissement APS : n°062-457-192,

Accueil collectif de mineurs : n° 06298ET0508.

La résidence d'accueil et de séjour détient un écolabel Européen qui l'engage dans la protection de l'environnement et les économies d'énergies par conséquent les clients sont priés d'y contribuer.

Article 1 – Réservation

La réservation devient définitive lorsqu'un versement d'arrhes représentant 30 % du prix de la prestation a été adressé au service réservation du Parc d'Olhain, avant la date limite figurant sur la lettre de confirmation.

Passé cette date, le client est considéré comme ayant annulé son option, la prestation est de nouveau offerte à la vente.

Article 2 – Modification de l'effectif

L'effectif doit obligatoirement être **confirmé par écrit** au service réservation du Parc, **au plus tard huit jours avant le début de la prestation**. Passé cette limite, l'effectif sera considéré comme définitif. Un mail de rappel vous sera automatiquement adressé 12 jours avant votre arrivée afin que vous puissiez nous communiquer votre effectif final

Article 3 – Arrivée et Départ

Le jour de l'arrivée, le client pourra prendre possession des chambres à partir de 16 H.

Le jour du départ, les chambres devront obligatoirement être libérées à 10 H.

Toutes prestations non consommées au titre d'un retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. (restauration, animations...)

Article 4 – Annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée par e-mail au service de réservation.

L'annulation émanant du client entraîne automatiquement l'encaissement des arrhes versées.

Toutefois, des frais supplémentaires pourront être réclamés au client en fonction de la date à laquelle l'annulation intervient :

- **Annulation entre le 60^{ème} et le 30^{ème} jour inclus avant le début de la prestation :**
20 % du prix total de la prestation
- **Annulation entre le 30^{ème} et le 8^{ème} jour inclus avant le début de la prestation :**
50 % du prix total de la prestation
- **Annulation entre le 7^{ème} jour et le 2^{ème} jour avant le début de la prestation :**
75 % du prix total de la prestation
- **Annulation moins de 2 jours avant le début de la prestation :**
100 % du prix total de la prestation

Article 5 – Annulation du fait du Parc d'Olhain

Toute annulation sera confirmée par e-mail adressée au client.

Le Parc d'Olhain procédera à un remboursement équivalent au double des arrhes versées. (Sauf particularités : voir article 9)

Article 6 – Interruption de la prestation

En cas d'interruption de la prestation par le client, l'ensemble des prestations réservées seront facturées.

Article 7 – Les circonstances exceptionnelles et inévitables

Le client a la possibilité de résoudre sa prestation sans frais si des circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent à proximité immédiate du lieu d'exécution et ayant des conséquences importantes sur le déroulement ou sur le transport des voyageurs vers le lieu de destination.

Le client obtient alors le remboursement intégral du prix de la prestation, il ne pourra pas prétendre à des dommages et intérêt. Un accord de gré à gré pourra toutefois être trouvé afin de reporter sa prestation.

Article 8 – Capacité d'hébergement

Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement correspondant à l'effectif annoncé par le client.

Si à l'arrivée du groupe, le nombre de participants dépasse l'effectif prévu, le Parc d'Olhain peut refuser les clients supplémentaires.

Article 9 – Particularités

La signature de ce présent document vaut acceptation des conditions particulières de réservation du Parc d'Olhain.

Le Parc d'Olhain se réserve le droit de toute annulation en cas de force majeure.

Cas de force majeure : coupure d'électricité, de gaz, incendie, dégâts des eaux, difficulté d'approvisionnement, manifestation, émeute, grève en tout genre.

Dans ce cas, l'intégralité de la somme versée au titre des arrhes est intégralement remboursée.

Article 10 – Taxe de séjour (ne s'applique pas aux journées sur le Parc)

Au prix de votre séjour dans cet établissement, s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay. Cette taxe est fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant. Sont exemptés de taxe, selon l'article L.2333-31 du CGCT : Les personnes mineures, les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté d'Agglomération, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire. Les personnes qui habitent sur l'agglomération.

Article 11 – Assurances

Le Parc d'Olhain a souscrit une assurance auprès de la SMACL couvrant l'intégralité de ses activités n°001652/W

Article 12 – Informatique

Les demandes de documentation et les réservations sont traitées par informatique. Les clients bénéficient du droit d'accès et de modification des informations qui les concernent. Sauf avis contraire du client, le Parc d'Olhain pourra utiliser les renseignements communiqués pour lui faire parvenir des informations sur son fonctionnement et ses activités.

Article 13 – Avertissement

Le client participant à une activité organisée par le Parc d'Olhain doit se conformer aux règles en vigueur de l'établissement et suivre les conseils de prudence et de sécurité donnés par les représentants du Parc d'Olhain.

Les animaux sont interdits dans la résidence d'accueil et de séjour.

Article 14 – Tarifs

Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur lors de la réalisation de la ou des prestations.